

## Communiqué

### **Québec joue à l'apprenti-sourcier *Eau Secours!* revendique de rétablir le moratoire sur l'octroi de permis de pompage d'eau destinés à la vente**

Montréal, le 11 juin 2002 - À la sortie de son assemblée générale annuelle, la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - *Eau Secours!* revendique le rétablissement du moratoire que le gouvernement du Québec avait exercé pendant une année (1998) sur le captage d'eau souterraine destiné à la vente.

En effet, les membres de la Coalition s'inquiètent de tous ces permis de captage d'eau octroyés par le ministère de l'Environnement et de l'Eau. « *Pardonnez-leur car ils ne savent ce qu'ils font. Se sont d'apprentis-sourciers*», lançait en boutade, André Bouthillier, le président d'*Eau Secours!* Ce dernier invoque le principe de précaution puisque l'on ne connaît pas l'état des nappes phréatiques, la quantité d'eau qu'elles contiennent, leur vitesse de rechargement et leur contamination. Avant de permettre de nouveau pompage pour le commerce de l'eau, le Québec doit se doter d'une véritable politique de l'eau qui met en place entre autre, des diagnostics de l'état des nappes d'eau souterraines. Il faut aussi que le statut juridique de l'eau souterraine soit revu et corrigé durant l'application de ce moratoire.

Présentement le gouvernement du Québec prend une attitude tiers-mondiste en laissant pomper notre eau gratuitement par le privé qui va la vendre et en tirer de gros profits. Dans ce contexte, *Eau Secours!* pense qu'il serait pertinent d'étudier la possibilité de déprivatiser le commerce de l'eau et d'en faire une industrie nationale de l'eau afin de s'assurer que les profits de cette activité reviennent à la collectivité québécoise.